



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 58475

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Interpellée par l'association Amnesty International, elle lui fait part de ses préoccupations. En dépit des annonces répétées des autorités russes proclamant que la situation est normale en Tchétchénie, il semble que les droits de l'homme ne soient toujours pas respectés. La Russie recourt encore fréquemment et de façon indiscriminée à des bombardements sur des zones civiles. Les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires dans des camps de filtration où se pratiquent tortures, viols et mauvais traitements sont monnaie courante. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer les initiatives que la France compte prendre aussi bien à titre individuel, qu'au sein de l'Union européenne, afin de faire cesser cette situation insoutenable et de favoriser le respect des droits de l'homme en Tchétchénie.

Texte de la réponse

Le gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, condamne le terrorisme, mais demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, des personnes déplacées et réfugiées et les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue avec les autorités russes, appelées à s'engager dans la recherche d'une solution politique, seule à même de résoudre ce conflit. A titre bilatéral, la France a octroyé aux ONG humanitaires françaises une aide pour des programmes d'assistance sanitaire ou médicale d'urgence et de produits de première nécessité, en faveur des déplacés et réfugiés tchétchènes. La situation en Tchétchénie sera à nouveau examinée cette année à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Des efforts ont été entrepris par les autorités russes depuis la dernière session de la commission. Ainsi, le CICR a désormais accès aux détenus tchétchènes (certains des rapporteurs spéciaux ont été invités à se rendre en Tchétchénie). Une coopération s'est établie entre le Conseil de l'Europe et le bureau de M. Kalamanov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie, dont le travail est apprécié. Le texte voté par la commission l'an dernier n'a cependant pas reçu l'application pleine et entière que souhaitaient les Etats membres de l'Union européenne, et la situation humanitaire et des droits de l'homme en Tchétchénie reste un sujet de vive inquiétude pour l'Union européenne, ce qu'elle a rappelé à l'occasion du conseil européen de Stockholm. Aussi, cette année encore, l'Union européenne sera à l'origine d'un texte portant sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Ce texte rappellera la nécessité pour la Russie de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter en vue de suites judiciaires sur les allégations faisant état de violations des droits de l'homme et de manquements au droit international humanitaire, de constituer, conformément aux normes internationales reconnues, une commission d'enquête indépendante. Nos préoccupations sur la situation dans les camps de détention et sur les problèmes des personnes déplacées et des disparus, que ce soit en Tchétchénie même, ou dans les territoires voisins, figureront également en bonne place, de même qu'un appel pressant à l'accès des organisations humanitaires, dans les conditions de sécurité nécessaires. L'Union européenne a engagé un dialogue approfondi avec la partie russe afin de parvenir à un

texte de consensus, plus susceptible d'assurer la coopération effective de Moscou dans la mise en oeuvre des recommandations de la CDH. En cas d'absence d'accord, l'Union européenne soumettra au vote un projet de résolution. Dans le même temps, la question tchétchène ne doit pas nous dispenser de réfléchir avec nos partenaires européens et avec les autorités russes à la relation que la France et l'Union européenne souhaitent développer sur le long terme avec la Russie. Les axes principaux de ce partenariat ont été arrêtés lors du dernier Sommet UE/Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française, avec pour objectif prioritaire une coopération visant à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58475

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1299

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2375